

Bruxelles, le 15 juillet 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La FEBEG réagit positivement à l'adoption de la Charte de bonnes pratiques pour les sites internet de comparaison des prix**

La FEBEG réagit positivement à l'adoption de la Charte de bonnes pratiques pour les sites internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz pour les consommateurs résidentiels et les PME. Cette Charte s'applique à tous les comparateurs web de prix de l'électricité et du gaz pour les consommateurs résidentiels et PME.

La FEBEG a activement collaboré à la rédaction de cette Charte, et tout particulièrement, au développement d'une méthode de simulation de prix standardisée et uniforme sur base des meilleures données disponibles. Cette méthode de simulation est reprise à l'annexe de cette Charte.

Bien que les membres FEBEG ne soient pas prestataires de services en matière de comparateurs internet de prix au sens de la Charte, ceux-ci ont quand-même signé l'annexe de la Charte relatif à la méthode de calcul standardisée et uniforme pour la simulation des prix.

La FEBEG est également satisfaite qu'un point de vue commun ait pu être obtenu avec les divers acteurs sur une méthode de calcul unique de simulation de prix, tant pour les fournisseurs, que pour les régulateurs ou encore les organisations consoméristes.

L'utilisation de cette méthode de calcul commune offre beaucoup plus de transparence pour les clients étant donné que les produits et les formules sous-jacentes sont mieux comparables. De plus, le résultat de cette méthode de calcul représente la meilleure estimation possible du montant qui sera finalement refacturé au client.

-----  
***La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, est la fédération patronale qui défend les intérêts des producteurs, fournisseurs et traders en électricité et gaz.***

Contact: Marc Van den Bosch  
02 500 85 85/ 0497 30 98 79  
marc.vandenbosch@febeg.be